

VILLEBÉON

Recyclez votre **SAPIN DE NOËL !**



Avant le **19 janvier 2026**

Devant l'ancien château d'eau

Hameau de Passy

Les sapins doivent être **naturels**,
sans décoration ni neige artificielle.

Tout autre déchet est interdit.

Aucun sapin déposé sur la voie publique,
en dehors des points de collecte,
ne sera ramassé.

Mon beau sapin
n'a plus

les boules !

DÉPOSEZ-LE

... **IL SERA
RECYCLÉ**

